

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
Pour l'année.... 12s-6d.
six mois.... 6s-3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se conforment pas à cette condition l'abonnement sera de 15s. payable par semestre. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

A Montréal, on s'abonne chez E. R. Fabre, écrivain, 3, rue St. Vincent.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry, No. 14.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur, } Propriétaires.
{ STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, }

Québec, Lundi, 21 Aout, 1848.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-dessous..... 3s-4d.
Chaque insertion subséquente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes 4d. la ligne.
Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.
Les lettres, correspondances, etc. doivent être adressées, franc de port, à STANISLAS DRAPEAU et C^{ie}, Rue Ste. Famille, Côte De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry No. 14.

PENSÉES

Sur le Christianisme.

PAR M. DROZ.

CLERGE.

(Suite et fin.)

XLVII.—Les dissensions politiques ont produit la virulence du langage, chez un peuple longtemps célèbre par son aménité. Ce langage entretient les passions haineuses dont il est né. Tous ceux qui croient avoir intérêt à prolonger les divisions et les troubles aiment à se servir de paroles irritantes, dont ils connaissent la puissance, pour s'opposer au rapprochement des esprits. C'est surtout aux ministres des autels qu'il appartient de porter la modération dans leurs discours pour l'introduire dans nos âmes; ils sont souvent attaqués, et quelquefois ils peuvent être obligés d'accuser; ils n'auront que trop d'occasions de nous donner le saint exemple que j'invoque.

Les évangélistes, ces hommes inspirés, racontent la mort de leur maître; et, dans un tel récit, pas une injure ne leur échappe contre les Juifs. Ce calme suffirait pour attester que l'Évangile émane d'une source divine.

Conclusion.

XLVIII.—Si quelques lecteurs entrent-voient qu'ils avaient des préjugés contre le Christianisme, je les supplie de ne pas laisser s'obscurcir cette première lueur; elle peut rassembler au crépuscule qui précède le jour. Je les exhorte dans leur intérêt à réfléchir; et pour mieux réfléchir, à prier. Qu'ils demandent à Dieu, d'une manière générale, d'éclairer leurs doutes, de leur ouvrir le sanctuaire de la vérité. Qu'ils prient comme ils voudront, mais qu'ils prient.

Les faiblesses du respect humain, la crainte des jugements d'un certain monde, ne les arrêteront pas, je l'espère, dans leurs recherches. Un esprit juste, et ferme dédaigne l'opinion du vulgaire, et pour lui cette classe ne se compose pas seule-

ment d'ignorants misérables; il y voit nombre de gens aux dehors brillants, et de personnes qui, sous bien des rapports, ne manquent pas d'instruction.

Notre amour-propre souffre quand nos réflexions nous contraignent à changer d'opinion. Eh! pourquoi? L'esprit de l'homme n'est-il pas formé pour l'aimer? Ne sommes-nous pas émus par ce sage qui se félicitait, en vieillissant, d'apprendre toujours? Si l'on vous a de bonne heure pénétré d'une vérité importante, et qu'au milieu de nombreuses vicissitudes, vous l'avez toujours fidèlement conservée, c'est un mérite; mais si l'on a inculqué dans votre esprit une erreur séduisante, et qu'après l'avoir longtemps nourrie, vous sachiez vous en délivrer par un examen courageux, oh! combien vous avez plus de mérite encore aux yeux de la raison.

Dès que le Christianisme vous aura touché, éclairé, hâtez-vous de vous fortifier par son culte. Un incrédule qui ne suit pas les pratiques de la religion est conséquent, et peut avoir une excuse dans sa bonne foi; mais quelle serait l'excuse de celui qui croit, et ne pratique pas!

Lorsqu'on revient à la religion, il ne faut ni se cacher, ni se donner en spectacle: Dire qu'on aime le Christ, et rougir de lui, est un acte de honteuse faiblesse, si ce n'en est pas un d'insigne mauvaise foi. Mais, vouloir attirer les regards, chercher l'éclat, se donner pour modèle, rien n'est plus contraire à l'esprit du Christianisme; c'est faire ressembler la piété à une spéculation. Assurément on doit se montrer à découvert, dès qu'on sait qu'il en résultera un utile exemple. Jamais on ne peut laisser insulter en sa présence à la foi chrétienne, sans déclarer qu'on la respecte; mais il faut s'abstenir d'en parler, lorsqu'on n'y est point provoqué et qu'on exciterait des railleries coupables. Le chrétien a dans ses discours et dans sa conduite une

dignité qui en exclut l'imprudence ainsi que la faiblesse.

Pour l'homme qui revient à la religion, le vrai moyen de faire connaître cet heureux changement est d'améliorer son caractère et d'épurer son âme. Son amour-propre faisait-il souffrir celui des autres? qu'il devienne modeste. L'hardait-on officieusement? qu'il se montre affable. Cédait-il à des emportements? qu'il soit calme et doux. Prodigiait-il trop d'argent à ses plaisirs? qu'il en réserve davantage pour la charité. En un mot, qu'à ses défauts succèdent les qualités opposées. On s'étonnera de ce prodigieux changement; on en cherchera la cause, on la découvrira, ou il la dira lui-même. Je doute qu'allo: on entende aucune plaisanterie; les réflexions qui s'offriront naturellement seront honorables pour sa croyance et pour lui.

Un homme que le Christianisme vient d'éclairer doit se montrer indulgent, surtout à l'égard de ceux dont il eut la manière de voir. Il doit être pour eux plein d'espérance. Puisqu'il a longtemps partagé leurs erreurs, pourquoi n'aurait-il pas un jour ses lumières? Pour attirer les cœurs aux saines croyances, qu'il se garde de passer d'un excès à un autre, de l'incrédulité à la bigoterie qui suit paraitra la religion triste, sombre, et la cache sous un masque repoussant. Qu'il soit toujours le disciple de Dieu qui a dit: "Quand vous jeûnez, parfumez vos cheveux."

Si celui qui devient chrétien a des relations coupables ou dangereuses, qu'il les rompe aussitôt mais s'il en a d'autres qui soient seulement peu en harmonie avec l'existence qu'il veut se former; si sa position dans le monde l'a mis en rapport avec des sociétés frivoles, où il trouvera plus d'ennuis que de périls, je ne l'engagerais point à les quitter brusquement. Le bonheur est loin d'elles, au sein de la famille entourée de quelques hommes bons, et d'un esprit cultivé: c'est une vérité si simple, si constamment observée que la philosophie suffit pour l'enseigner. A qui veut réfléchir. Mais je ne voudrais pas qu'une rupture prompt, par cela même offensant

(C) J'ai entendu quelques gens bien différents se vanter de n'avoir, depuis quarante ans, changé d'opinion sur aucun point. Cela est impossible: je ne croirai jamais qu'un homme soit assez sot pour ne rien apprendre en quarante ans.

te, pût faire accuser la religion de rendre insociables ceux qui l'embrassent. Ce reproche assurément serait très-mal fondé : le chrétien est l'homme le plus sociable, car il est le moins exigeant et le plus dévoué.

Quant aux plaisirs, aux distractions, aux délassements que permet la morale, qu'il les conserve tous, et qu'il s'y plaise. J'aime à trouver chez lui des fêtes de famille ; j'aime à le voir sensible aux charmes de la poésie et des arts. Le chrétien doit être un homme complet, et sa religion dit : " Aimez tout ce qui est aimable. "

Je désire qu'il ne se surcharge point de pratiques ; autrement, il éloignera du Christianisme plus d'un homme que son exemple pourrait y ramener. Il faut d'ailleurs, chez les peuples où l'industrie fait de rapides progrès, se garder d'exiger des pratiques très-multipliées ; le temps n'y suffirait pas, et d'autres soins pourraient bien avoir la préférence. Mais je suis loin d'en conclure que l'industrie et ses richesses affaiblissent nécessairement la piété dans les âmes. Prenons pour exemple un homme très-occupé, un fabricant qui fait travailler de nombreux ouvriers, et dont les relations commerciales sont fort étendues. Si cet homme considère ses ouvriers comme des pupilles que la Providence le charge de protéger contre le vice et la misère ; si pour accomplir entièrement ce pieux devoir, il fait instruire leurs enfants, et qu'il étende sa bienfaisante influence sur tout le canton qu'il habite ; s'il offre dans ses relations commerciales l'exemple de la bonne foi et de l'intégrité ; si lorsqu'il passe d'une occupation à une autre, il aime à élever sa pensée vers la source de toute force et de toute sagesse, sa vie est une prière continuelle, un hommage de tous les instants rendu à cette Providence qui semble l'avoir choisi pour agent.

L.— Ces rapides pensées n'ont-elles produit sur vous aucune impression salutaire ? c'est moi qu'il faut accuser, et non la cause que j'ai voulu servir. Quel esprit serait assez superficiel pour supposer qu'un sujet si vaste est épuisé dans ce petit nombre de pages ? J'ai dit en commençant que je n'avais point la prétention d'instruire, que j'aspirais seulement à faire naître le désir d'entendre des hommes plus éclairés que moi. Puisque je n'ai pas su vous inspirer ce désir, ma position seule est changée ; l'avantage qu'il y aurait à consulter ces hommes plus instruits, reste le même pour vous. Deux ou trois heures perdues avec moi vous donnent bien le droit de me juger, de rejeter ce petit écrit, non de juger et de rejeter la religion.

Avant d'oser condamner la foi de vos pères, il vous faut plus d'étude. Je n'ai

pu vous déterminer à un examen nécessaire ; mais je ne vous ai fourni aucun argument valable pour vous en dispenser. À défaut de tous les impérieux motifs que l'homme a pour s'occuper de cet imposant sujet, j'en appellerais au besoin de connaître, à la curiosité. La religion du Christ a produit une immense révolution sur la terre ; des multitudes d'hommes ont donné leur sang pour attester sa vérité ; elle est préconisée de siècle en siècle par des orateurs, par des écrivains dont la force de tête n'est pas plus contestable que la conviction et l'éloquence ; d'autres hommes, éminents aussi par le talent, se sont acharnés à la poursuivre ; elle a subi tous les genres d'attaques, depuis la raillerie et la satire, jusqu'à la violence et à la cruauté. Toujours on la voit triompher des épreuves. La religion du Christ est le plus étonnant phénomène offert aux regards des hommes, et j'aurais peine à concevoir qu'on ne sentit pas le désir de l'examiner sérieusement une fois dans la vie.

Faites cet examen. Je ne renonce pas à l'espérance qu'un jour vous prierez pour moi, comme je prie pour vous.

FEUILLETON LITTÉRAIRE.

Les empiriques (1.)

— Si nous allons voir ces gens-là ? dis-je à Oscar ; on assure que c'est un spectacle curieux.

— Et gratuit ? mais pas amusant tous les jours, mon cher.

— Au petit bonheur ! Que risquons-nous ?

— Une poussée ou deux ! On n'est pas tenu d'y porter des dentelles. D'ailleurs, on peut choisir.

Le même soir, nous nous acheminions, le peintre et moi, vers l'un des clubs les plus accrédités de Paris, un club original, un club à caractère. Il n'y était question ni des formes de la constitution, ni des erreurs du gouvernement. La politique n'y figurait que sur un plan fort accessoire. Rien de plus simple et de plus clair que le problème dont on s'y préoccupait. Il s'agissait de couper la société par tronçons et de la rajeunir dans une chaudière magique. Tête, bras, buste, pieds, tout y passait et fournissait des éléments à l'amalgame. Point de distinction entre les organes, point de variété dans les fonctions, mais l'égalité la plus absolue devant le feu civilisateur, et un monde à l'état de bouillie.

(1) Extrait de l'excellent ouvrage intitulé : *Jérôme Palurot et la recherche de la meilleure des républiques.*

Cette aimable doctrine s'appelait la doctrine de la communauté, et si elle n'était pas neuve, elle était encore moins consolante. Le club où nous nous rendions avait pour but d'en démontrer les bienfaits. Il ne faut pas croire d'ailleurs que le débat fût permis ; le club ne souffrait pas de tels écarts. Il avait un pontife et des fidèles ; l'institution n'admettait rien de plus. Le pontife parlait : les fidèles écoutaient ; tout se passait en famille. Autour de l'estrade d'où tombaient ces épanchements, se groupaient des athlètes sourcilleux et immobiles comme des prétoirs. Le pontife avait le soin de les choisir parmi les hommes accoutumés à de rudes travaux, et dont les muscles offraient quelques garanties. C'était un moyen sûr de commander le respect. À la vue de cette légion martiale, les curieux se sentaient contenus, et à peine laissaient-ils échapper à la dérobée quelques sourires railleurs.

Je viens de parler du pontife de la communauté ; son nom a fait quelque bruit. Avant de le voir, je m'en formais une idée terrible ; j'imaginais un héros sombre, un orateur véhément, l'œil farouche d'un Muncer, la pose emphatique d'un Babœuf. De mes lectures et de mes souvenirs je composais un personnage en harmonie avec le rôle, une figure vengeresse dans un principe violent. Le premier coup-d'œil jeté dans la salle suffit pour me déromper. Le pontife était à la tribune, versant les flots de sa parole sur un auditoire ému et attentif.

Je crus voir un bénédictin et entendre une homélie. Rien de dur dans ses traits, rien d'amer dans son discours. Il en était à décrire son âge d'or. Plus de séparations factices, plus de distinctions arbitraires ; la fraternité gouverne le monde. On ne reconnaît plus qu'un titre, la vertu ; on n'a qu'un souci, le bonheur commun. C'est à qui s'oubliera pour mieux songer aux autres. On ne tue plus, on ne punit plus ; le crime ayant cessé, la loi n'a plus besoin de glaive. Les armées se dissolvent, faute d'emploi ; on ne lutte que contre la nature. La science la désarme et l'assujettit. Les poisons disparaissent, les bêtes malfaisantes sont retranchées de la création, les animaux les plus farouches réclament les honneurs de la domesticité. Les fils d'Adam jouissent enfin d'un héritage laborieusement conquis ; il sont les souverains de la terre, et élèvent jusqu'à Dieu leur concert de victoire.... Le pontife suivait le fil de son sermon, et du dithyrambe il passait à la dialectique :

— Que voit-on ici bas ? dit-il. Des riches et des pauvres ? Des hommes qui regorgent de pain, auprès d'hommes qui manquent du nécessaire ? Moi qui n'ai qu'un estomac, que deux bras, qu'une tête,

j'aurais de quoi en nourrir mille ! Pourquoi plus de ressources qu'on n'a de besoins ? Est-ce juste ?

—Oui, dit une voix dans l'auditoire.

C'était décidément le jour des révoltes et des incidents. L'Assemblée n'était pas accoutumée à les souffrir ; aussi fit-elle entendre un long murmure. Déjà la cohorte des prétoriens s'ébranlait, et manœuvrant de manière à supprimer du même mouvement l'interruption et l'interrupteur, lorsqu'un regard compatissant, descendu de l'estrade, s'arrêta sur lui :

—C'est un ouvrier, dit le pontife ; qu'on me l'amène ; j'accepte le débat.

Sus ces mots, la foute s'écarta comme la mer Rouge devant les Hébreux, et le disaient put arriver devant le prétoire. Une garde de sûreté se forma près de lui, et sur ses épaules se posèrent deux mains, rouges et grosses comme des esclanches. L'honneur du principe devait rester sauf, peut-être y avait-il quelques sagesse à ne point négliger les moyens d'influence. Cependant l'ouvrier ne paraissait pas intimidé, quoiqu'il fut d'une apparence grêle, on reconnaissait, à l'éclat du regard, qu'il y avait chez lui de l'énergie et du ressort. L'attention de l'Assemblée était éveillée, la mienne aussi ; Oscar consentait à oublier l'état de ses nerfs.

—C'est vous, frère, qui m'avez interrompu ? dit le pontife avec les airs d'un supérieur qui s'admire dans sa propre générosité.

—Moi-même, citoyen, répliqua résolument l'ouvrier.

—Vous ne voulez donc pas de l'égalité ?

—J'en veux partout où elle est possible.

—L'égalité dans les conditions, dans les fortunes, vous ne l'admettez pas ?

—Pas plus que dans les tailles, citoyen ! La nature est là pour l'indiquer ; l'homme ne peut pas s'y prendre autrement qu'elle. Il y a des pauvres et des riches, comme il y a des grands et des petits.

Un langage si peu orthodoxe blessait les convictions et les habitudes de l'Assemblée ; il y souleva quelques murmures. Oscar seul osa exprimer un sentiment d'approbation ;

—Voilà un gaillard qui a bec et ongles, me dit-il. Le bonnet caré n'a qu'à bien se tenir. Nous allons rire.

En effet, l'assurance de l'ouvrier avait enlevé à son interlocuteur une partie de sa majesté et de son aplomb. Il ne posait plus aussi bien. Il avait peur que le schisme ne se glissât dans les rangs des fidèles ; c'était un essai dangereux ; il se promit de l'abrégé :

—Quoi, frère ! s'écria-t-il avec onction,

vous vous refusez à comprendre tout le charme que renferme notre régime de la communauté ! Un ordre plein d'harmonie, au lieu de cet ordre défectueux que l'intérêt et l'ambition veulent à des déchirements éternels. C'est pourtant un bien touchant spectacle ? Voyez-vous ce peuple de frères, uniformément vêtu, n'ayant qu'un cœur et qu'une table, buvant à la même coupe et puisant au même grenier ? Plus de haies, plus de murailles, signes de défiance. Les moutons se confondent dans les prairies, les gerbes dans les champs. L'égalité sainte, voilà le code de l'humanité et l'évangile nouveau promis à la terre.

Le pontife reprenait ses avantages ; les notes du sentiment étaient plus persuasives chez lui que celles de la discussion. Un électrique frisson parcourut l'Assemblée ; les prétoriens se sentaient remués jusqu'aux larmes. Ils n'attendaient plus qu'un ordre pour dépeccer le contradicteur. Celui-ci ne s'en émut pas, et insensible à la pression qui s'exerçait sur ses épaules ; —C'est joli, citoyen, dit-il avec une ironie évidente ; c'est joli, mais voilà tout.

Les gardes firent un mouvement significatif ; le pontife les contint de l'œil : —Expliquez-vous, frère, reprit-il avec douceur où se mêlait un peu de calcul.

—M'expliquer, citoyen ? Comment le pourrais-je ? Vous me faites un monde en l'air et vous voulez que je vous y suive. Je suis un ouvrier, rien de plus ; je vois les choses en ouvrier, et point en docteur. Avez-vous des ouvriers dans votre machine !

—Si nous avons des ouvriers ! Oui, certes nous en avons. —Et du travail ? —Belle demande ! —Et y a-t-il une paye, au moins ! —An ! pour cet article-là, il est entièrement supprimé. —Supprimé ! la paye supprimée ! Et vous voulez avoir des ouvriers ?

—Un instant, frère, un instant ; vous touchez là au fond du système. Le travail est gratuit chez nous ; mais tout est gratuit. Vous donnez le vôtre, vos camarades donnent le leur ; c'est un échange. Ne comprenez-vous pas que les biens de la terre sont désormais en commun ? qu'il n'y a plus ni de *lien* ni de *mien*, que tout est confondu, mêlé ?....

—La même gamelle, je le sais, répondit l'ouvrier. Ça n'est guère propre et encore moins rassurant. Aujourd'hui, quand je travaille, je sais ce que je fais. Si je gagne six francs, bon ; c'est tant pour les vivres, tant pour le reste, je cherche à tomber juste. Si le travail donne, je me permets quelques douceurs ; s'il se ralentit je me prive un peu. J'arrive ainsi au bout de l'an, souvent sans épargnes, mais sans dettes. Supposez-moi fainéant comme je suis laborieux : il faut que je travaille

pourtant, le besoin est là. Sans travail point de pain ; c'est la loi qui mène tout le monde. Dès que vous aurez assuré le pain à l'ouvrier, adieu le travail. C'est un genre de succès que je vous garantis, l'ancien.

—Cependant, frère, le dévouement...

—Bon pour les chaires et les livres, citoyen. Il faut voir le monde comme il est. Est-ce que vous pensez qu'il soit agréable de se rôtir le visage tout le long du jour devant un feu de forge, et de se déhancher en frappant sur une enclume ! Non, il n'y a pas là d'agrément bien vif : on s'en priverait volontiers. Que la communauté pourvoie aux besoins des forgerons, et elle n'en aura plus. Elle n'aura plus de mineurs, elle n'aura plus de verriers, elle n'aura plus de couvreurs elle n'aura plus de fabricants de cérase. Nous serons tous égaux, tous bourgeois, et nous nous promènerons en masse, la canne à la main. Voilà l'histoire de votre mécanique, citoyen.

—Comme vous le prenez, frère ! dit le pontife, qui se sentait désarçonné.

—Ça me part, voyez-vous : excusez le babil. Vous voulez l'égalité ? L'aurez-vous jamais ? Le travail pourra-t-il être égal ? l'intelligence égale ? Celui-ci piochera, celui-là flânera, et ils seront traités sur le même pied. Ce serait à révolter un agneau. Il n'y aura d'égalité que dans la paresse, et tous s'y livreront à l'envi. Et l'égalité dans les conditions, comment l'établirez-vous ?

—Par la liberté du choix.

CHARLES REYBAUD.

A continuer.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 21 AOUT 1848.

AUX ABONNÉS

de
L'AMI de la RELIGION et de la PATRIE,

A compter de ce jour, le soussigné est le seul propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie. Rien ne sera changé dans les principes du journal qui remplira toujours fidèlement les promesses énoncées dans son prospectus. L'Ami de la Religion et de la Patrie sera toujours le défenseur des intérêts bien entendus des canadiens-français ; il ne sera ni pour LE ROI NI POUR LA LIGUE, mais pour LE PEUPLE. Mais tout en défendant les droits du peuple, il n'entrera jamais dans cette polémique acerbe, cette discussion personnelle, ces dégoûtantes injures qui, depuis quelques

nois deshonnent le journalisme canadien-français, l'avilissent aux yeux de nos ennemis auxquels il prête de puissantes armes contre nous, et le déconsidèrent à l'étranger. *L'Ami de la Religion et de la Patrie* est pour la liberté de la presse la plus illimitée, pour la discussion de toutes les questions constitutionnelles et politiques, pourvu que cette discussion ne dégénère pas en injures, en injures, en récriminations qui ne peuvent que nuire à la cause de ceux qui en servent au lieu d'argument, et faire le plus grand tort possible aux intérêts du pays, par la division, les haines qu'elles ont soulevées dans les rangs des réformistes du Bas-Canada. La presse ne doit pas être l'organe des animosités, des rivalités, des rancunes personnelles, l'organe des ambitions déguées, le véhicule de dégoûtantes injures, de récriminations deshonnantes; la presse a pour mission d'instruire, d'éclairer le peuple, de le rendre meilleur, de lui enseigner ses devoirs politiques et sociaux. Telle est la haute et noble mission de la presse, ce sacerdoce politique, dont les journalistes sont les prêtres.

Pour nous, nous espérons ne jamais oublier la dignité, la sublimité de la mission que nous avons acceptée. Nous donnerons comme par le passé, notre opinion, loyalement, franchement sur toutes les questions qui se rattachent au bonheur, au bien être du pays, mais nous le ferons toujours de manière à ne pas froisser la susceptibilité de ceux dont nous ne partagerons pas les opinions; nous le ferons dans un langage digne et mesuré et nous saurons toujours dans nos discussions distinguer chez nos adversaires entre l'homme privé et ses opinions politiques.

Fort de l'approbation des gens sensés et bien élevés, des vrais amis du pays, nous marcherons fermement dans la voie que nous nous sommes tracée, sans nous inquiéter des observations de CERTAINES PERSONNES qui ont blâmé notre modération, qui trouvent à redire de ce que nous n'avions point pris part dans la polémique acrimonieuse du jour; observations qui décelent chez ces personnes plus de passion que de raison, et un oubli ou une ignorance totale des convenances.

S. DRAPEAU,

Propriétaire,

Québec, 21 Août 1848.

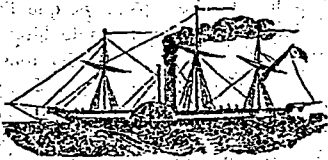
Toutes les personnes endettées envers le journal, *L'Ami de la Religion et de la Patrie*, sont requises de payer sans délai entre les mains de M. FRANZIS LAS DRAPEAU, qui a compté de ce jour est le seul propriétaire de ce journal, et qui est seul autorisé à recevoir le paiement des sommes dues et à en donner quittance.

GREMAZIE,

S. DRAPEAU,

NOUVELLES D'EUROPE.

Dépeche Télégraphique.



Arrivée du Cambria.

JUSQU'AU 5 AOUT.

New-York, 19 août 31 h. P. M.

Le *Cambria* est arrivé ici après midi :

Irlande.—La rébellion a éclaté en Irlande. Une collision peu importante a eu lieu entre Smith O'Brien et la police. Suivant les rapports, la police a eu l'avantage. Les troupes ont été appelées et les insurgés battus; 11 insurgés auraient été tués. Une force militaire de 1500 hommes occupe Barrangary.

Le Lord lieutenant a défendu de donner asile à O'Brien, Meagher, Dillon et Dohenny.

Le sud de l'Irlande est tranquille. L'armée anglaise était en marche pour aller écraser la rébellion. 23 prisonniers ont été amenés de Barrangary à Dublin. La chambre de la ligue Irlandaise a été fermée et ses papiers saisis. Un grand nombre d'arrestations ont eu lieu à Cork, Drogheda, Belfast et ailleurs. Beaucoup d'agitation, mais point d'insurrection dans Kilkenny. Beaucoup de munitions ont été saisies.

L'éditeur du *Félon* a été arrêté. Les montagnes du Tipperary sont couvertes de paysans irlandais dont les mouvements peuvent être importants.

Angleterre.—La farine a subi une baisse de douze sols par quart. Les chartistes sont tranquilles.

Italie.—Les Autrichiens ont battu le roi Charles Albert qui a demandé du secours à la France. Le peuple a dissous le gouvernement provisoire et a nommé Charles-Albert dictateur.

France.—Ce pays est tranquille. Ledra Rollin, Louis Blanc, Caussidière et Proudhon sont inculpés dans la dernière insurrection.

Espagne.—2,000 condamnés se sont révoltés à La Granja. Ils ont tué leurs gardes et ont couru se joindre aux Montemolinistes.

(Traduite du Morning Chronicle.)

(Extrait de la Correspondance de la Gazette de Québec.)

Londres, 4 août 1848.—Je vous écris de nouveau pour vous dire que la rébellion est écrasée en Irlande, quoique O'Brien et Meagher soient encore en liberté. On dit aujourd'hui que la France n'interviendra dans les affaires de l'Italie que du consente-

ment ou de concert avec l'Angleterre. Des lettres privées confirment la nouvelle de la répression de la révolte irlandaise et disent que tous les chefs sont en fuis en Amérique.

(Du Morning Chronicle.)

“ Les rapports d'Italie sont importants. Le pape n'ayant pu réussir à organiser un ministère d'après ses principes de neutralité et de paix, la chambre des députés et le peuple auraient établi un gouvernement provisoire.”—[Ceci demande confirmation.—*Rédac. Ami de la R.*]

Les Autrichiens ont été heureux dans leur opérations et ont passé le Mincio.

O'Brien n'avait pas été arrêté et s'était enfui dans les montagnes après la dispersion de ses adhérents.

Dublin.—4 août. Les provinces sont tranquilles. Des vaisseaux armés gardent les côtes de l'Irlande afin d'empêcher l'évasion des instigateurs de la révolte.

Etats-Unis.—Le Télégraphe nous apprend qu'un cinquième de la Ville d'Albany a été réduit en cendres; environ 500 maisons, grand nombre de bateaux de tonnage et autres ont été la proie des flammes. Le dommage est estimé à deux millions de piastres. La session du congrès Américain a été close le 14 du courant.

Le célèbre astronome, F. De Vico, jésuite, a visité Québec samedi dernier. Il était accompagné du révérend père Cicaterri, supérieur des jésuites de Verone. Le révérend père De Vico a, dit-on, refusé en Angleterre et aux Etats-Unis les offres les plus brillantes qui lui ont été faites pour l'engager à s'y fixer.

Son Excellence lord Elgin, est arrivée ici samedi dernier, de Beaumont, et s'est embarqué le même soir pour Montréal.

Accident.—Une enquête s'est tenue, vendredi dernier à Montréal, sur le corps d'un nommé Daniel Vivier, un des chauffeurs du bateau-à-vapeur le *Québec*, qui s'est noyé en tombant entre le *steamcr* et la quai.

C'est avec un bien vif plaisir que nous voyons les travaux de la compagnie du gaz se poursuivre avec une aussi grande activité. Les canaux conducteurs du gaz se posent actuellement dans la Rue St. Jean, à la Haute-Ville, ainsi que dans la rue St. Paul. Nous sommes porté à croire que l'hiver prochain nous jouirons de l'avantage d'une aussi belle lumière.

Nous apprenons du *Journal de Québec*, qu'une requête des habitants de Malbaie et des paroisses environnantes, à la tête de laquelle se trouve Messire Beaudry, curé de la Malbaie, a

été présentée, au gouvernement, demandant que le prix des terres du Saguenay, fixé à trois *chelins* l'acre fût réduit à trente-six sous. Le gouvernement à pris cette requête en considération, et a répondu qu'il accordait les magnifiques et fertiles terres du Saguenay à un *chelin* l'acre! Cette conduite du ministère actuel, est bien propre à mériter la confiance, et l'estime des vrais amis de la Patrie.

On a commencé, à couper du blé, dans plusieurs paroisses du district de Montréal. Les pois de la récolte de cette année ont fait leur apparition sur les marchés de Montréal et de Québec.

On nous informe que dans plusieurs paroisses au-dessous de Québec, les vers causent beaucoup de dommage parmi les grains.

(De P. Avenir.)

Nos abonnés de Québec, et les personnes qui désireraient le devenir, sont priés de faire attention que M. F. X. Julien vient d'être nommé agent du journal pour cette ville. Ceux qui ne le recevront pas régulièrement sont priés de l'en avvertir afin que nous puissions y remédier.

Loi de Navigation.

Suite et fin.

Les marchands américains de l'Ouest ont sans doute hâte de pouvoir faire usage de la voie facile du St. Laurent. Si leurs vaisseaux pouvaient descendre à Montréal et à Québec pour y rencontrer des vaisseaux américains ou étrangers qui prendraient leur fret pour l'Europe ou ailleurs, on pense qu'il se ferait immédiatement par le Canada un commerce très étendu et très avantageux. Les vaisseaux américains maintenant confinés dans la navigation des lacs et de la partie supérieure du fleuve, pourraient alors venir à un port d'embarquement pour la mer, sans changer leur cargaison de vaisseau. On croit par anticipation qu'une grande partie des importations pour le Nord-Ouest des Etats-Unis se ferait par la même voie; et ainsi, au lieu de voir les ports du Bas-Canada désertés, on les verrait devenir des entrepôts de commerce, destinés que leur position sur le grand fleuve de l'Amérique du Nord semble leur avoir faite. Les immenses travaux du St. Laurent au lieu d'être inutiles et sans profit, à cause des dispositions protectrices qui ne produisent aucun avantage nulle part, deviendraient une source de richesses pour le pays épuisé par les dépenses qu'ils ont entraînées.

Outre le sujet de la libre navigation du St. Laurent à l'ouest de Québec, que les américains désirent avoir, il est encore chez les cultivateurs canadiens, le désir correspondant de pouvoir se servir des marchés américains quand ils leur offrent des

prix supérieurs à ceux qu'ils obtiennent de leur exportation en Europe. Le prix du blé et de la dans les Etats de l'Est pour la farine consommation intérieure, est souvent beaucoup plus élevé qu'il ne l'est en Canada pour l'exportation; quand ce cas arrive, il serait d'un avantage immense aux cultivateurs canadiens, s'ils pouvaient transporter leurs produits pour la consommation dans les Etats-Unis. Ils sont cependant empêchés de le faire par un droit protecteur d'un quart de piastre par minot de blé.

On a fait des efforts dans les Etats-Unis pour abolir ce droit, mais les avocats de l'abolition ont été défaits par le cri de protection de la part des fermiers américains, et rencontreront aussi de la difficulté, sur la "clause de la nation la plus favorisée," dans les traités avec les puissances étrangères; faire une relaxation en faveur du Canada exigeait une faveur semblable pour toutes les nations avec lesquelles ces traités existaient. On pense que si la libre navigation du St. Laurent était offerte au gouvernement américain, en retour pour l'abolition du droit protecteur, l'une de ses mesures étant co-existante avec l'autre, la législature américaine, sur cette considération, serait portée à abolir le droit protecteur; l'abolition étant une matière de traité réciproque, toute difficulté survenant dans l'arrangement pour régler les relations commerciales des Etats-Unis avec les pays étrangers pourrait être prévenue. Ainsi, deux objets dans lesquels le Canada est grandement intéressé, peuvent être obtenus en même temps vu l'intérêt que les Américains reconnaissent avoir dans l'un; et il y a raison de croire que cela n'est pas une simple supposition, mais que ç'a été l'opinion d'hommes marquants dans les Etats-Unis, qui sont les avocats des principes du *free-trade*, et qui pensent que les objections populaires à l'admission du blé Canadien sous les mêmes termes que le blé Américain est admis en Angleterre, seraient détruites en permettant aux vaisseaux Américains la libre navigation du St. Laurent au-dessus de Québec. Les avocats présents de Votre Excellence dans le gouvernement de cette colonie, ont, sur leurs sièges dans le parlement provincial, et au milieu de leurs co-sujets en général, exprimé les vœux ci-dessus exposés. La législature a énoncé les mêmes opinions presque unanimement, et les sujets Canadiens de Sa Majesté attendent avec un grand espoir d'en obtenir des résultats avantageux, les mesures que, supposent-ils, le gouvernement de Sa Majesté a en contemplation relativement au commerce et à la navigation en Canada; voyant que le gouvernement de Sa Majesté se propose d'introduire dans la loi des changements qui se-

ront peut-être considérés et réglés de suite par les ministres de Sa Majesté, on pourra trouver inutile et superflu que le conseil exécutif actuel fasse encore des représentations. Le mémorandum produit par l'inspecteur-général avec l'approbation de ses collègues, et transmis par Votre Excellence, a montré au gouvernement de Sa Majesté que le conseil exécutif actuel concourre dans les opinions exprimées par la législature; et cette représentation il la fait à Votre excellence plus dans la vue de détruire l'objection qu'on pourrait tirer de l'absence d'un tel document que dans la croyance qu'au temps présent les mesures en progrès pourront être pour le présent matériellement modifiées par l'importunité répétée de la part de la colonie. Il n'est cependant pas improbable, que, dans le progrès de toute mesure proposée par le gouvernement de Sa Majesté, il y aura de l'opposition de la part de ceux qui se pensent intéressés à conserver le reste de protection accordée par les lois de navigation; le gouvernement sera probablement satisfait d'avoir l'assurance que cette protection est purement nominale, sans fin avantageuse, et de savoir qu'en Canada on reconnaît déjà que son effet est pratiquement et grandement nuisible. Si le commerce continue d'être entraîné des eaux canadiennes vers les canaux et les ports des Etats-Unis les propriétaires de vaisseaux anglais auront à entrer en compétition avec les étrangers dans les ports de ce pays; s'ils peuvent le faire là avec succès, ils peuvent le faire aussi dans les ports du Canada; si non, il est évident que sous les circonstances présentes le commerce du Canada ne peut soutenir le maintien d'un monopole voulu par la loi; et si la prétendue protection doit seulement opérer la désertion des cités et des ports de mer de cette province, sans servir les intérêts des propriétaires de vaisseaux anglais, il est à espérer que les restrictions inutiles, si inconciliables avec l'abolition des droits protecteurs en faveur des produits canadiens, seront de suite enlevées.

Qu'une grande partie des produits d'exportation du Canada ouest, probablement de beaucoup la plus grande partie, est en ce moment en route pour les ports des Etats-Unis; que bien peu est attendu à Montréal; que les canaux construits sur le St. Laurent sont presque inutiles; que les vaisseaux d'importation venant à Montréal pendant cette saison n'ont pas leur pleine cargaison ordinaire; que les principales importations dans le Canada ouest, se font maintenant par les Etats-Unis; que le commerce de la cité de Montréal, en conséquence, diminue rapidement, nonobstant l'accroissement rapide dans la consommation et l'importation en Canada des articles importés autrefois

par ce port; et que l'ouverture des ports de mer canadiens aux vaisseaux de toutes les nations permettant l'envoi des produits de la colonie, dans le Royaume-Uni sur ces vaisseaux sans distinction, et permettant aussi l'usage du fleuve St. Laurent au dessus de Québec aux américains, serait un moyen non seulement de rétablir le commerce dans sa voie première, mais aussi de faire éprouver au commerce et aux revenus du Canada un accroissement inaccoutumé, — sont des faits que le conseil exécutif du Canada désire offrir à la considération des ministres de Sa Majesté, dans l'espoir de leur donner de la force pour opérer les changements attendus. Le comité du conseil désire qu'il ne soit pas entendu qu'il recommande au gouvernement de Sa Majesté des changements dans la loi relativement à la navigation du fleuve St. Laurent au dessus de Québec, de nature à donner aux étrangers un droit à l'usage des eaux du Canada, mais plutôt que le gouvernement de Sa Majesté puisse obtenir du parlement le pouvoir de négocier de temps en temps sur le sujet et de faire de l'usage de la navigation une matière de traité et d'arrangement; conservant la souveraineté du territoire et le pouvoir de reprendre son usage exclusif à la conclusion de toute convention, et le pouvoir de mettre fin à toute convention sur le sujet sur avis convenable, sans dommage aucun.

Le comité en arrivant à ces conclusions sur l'état comparatif des avantages entre les moyens de transport de l'intérieur du continent en Europe, n'a pas jugé nécessaire de préparer des détails statistiques plus élaborés. Le taux moyen du transport du fret a été fourni par M. Bristow, marchand de cette cité, homme d'une grande intelligence, et très familier avec le sujet; ses vues, on peut l'assurer ouvertement, sont celles de la classe mercantile du Canada en général. Le comité a tâché de résumer dans cette minute les opinions entretenues dans ce pays, dans lesquelles il concourt, avec la confiance que le gouvernement de Sa Majesté désire seulement savoir ce qui est pour l'avantage de la colonie, comme un motif suffisant pour toute concession raisonnable demandée par les sujets de Sa Majesté ici; confiance qu'il est de leur respectueux devoir de conserver répandue par l'Amérique aussi loin que s'étend heureusement le domaine de Sa Majesté.

Votre Excellence verra qu'en mentionnant le commerce d'exportation du Canada le comité n'a pas inclus l'exportation du bois, vu que ce commerce, bien qu'entendu, n'est pas matériellement affecté, et n'affecte pas matériellement le commerce qu'on pensoit dépendre des améliorations proposées; dans toutes les circonstances le co-

mité suppose que la grande exportation de bois de Québec se fera probablement sur les vaisseaux anglais spécialement employés dans cette branche de commerce. Sous le rapport de l'emploi donné aux vaisseaux qui pourraient produire de la compétition dans le fret partant du Canada, le commerce du bois n'a jusqu'à présent donné d'emploi que par hasard à des vaisseaux non employés dans le commerce d'importation et qui n'étaient propres qu'à l'exportation du bois, et cela souvent à des prix exorbitants, suivant les vicissitudes des de leurs voyages, ces voyages étant, suivant le caractère des vaisseaux, dans presque tous les cas pour une seule fin; c'est-à-dire les vaisseaux venant en lest, et supportant toute la dépense d'un voyage à l'extérieur au moyen du fret reçu pour les ports du Royaume-Uni, auquel ces vaisseaux sont chargés de fournir du bois Canadien.

(Signé)

J. LESLIE, P. C.

MEMORANDUM.

L'inspecteur général soumet respectueusement à Son Excellence la proposition d'entrer en communication avec le gouvernement de Sa Majesté au sujet de la réciprocité de la liberté de commerce entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique. Le parlement impérial a adopté le principe de la liberté du commerce pour le blé et les autres produits du sol; l'effet en sera, qu'à l'avenir les districts manufacturiers dans les Etats de l'Est de l'Union américaine seront fréquemment le meilleur marché pour les produits agricoles du Canada. Un ami de l'union avec la mère-patrie ne peut désirer que le peuple canadien puisse se trouver exclus du meilleur marché pour ses produits par l'opération de droits élevés sinon prohibitifs. De bonnes raisons donnent lieu de croire qu'il y a du côté des Américains des hommes influents, fortement disposés à admettre les produits du sol canadien libres de droits, pourvu que la législature provinciale fût préparée à admettre les produits des Etats-Unis sur le même pied. En Canada l'opinion publique est décidément en faveur de l'adoption d'une mesure semblable; mais comme il n'existe aucune relation diplomatique entre les deux pays, il serait nécessaire que les négociations pour l'établir en pratique fussent conduites par le gouvernement impérial de Sa Majesté. Comme les intérêts britanniques ne souffriraient aucun tort d'un arrangement de cette nature, on peut espérer que le gouvernement de Sa Majesté s'efforcera de mettre à effet les vœux de la population canadienne toute entière. Comme encore l'opinion publique réclame avec force pour

les intérêts du Canada, et dans la vue de conserver le commerce par le St. Laurent, l'ouverture de la navigation de cette rivière à toutes les nations; et comme cette mesure ne serait pas moins avantageuse aux Etats-Unis qu'au Canada, il est très probable qu'on pourrait conclure entre les deux pays le traité de commerce le plus avantageux du monde. La base d'un traité semblable serait la libre navigation du St. Laurent, et l'admission libre et réciproque de toutes espèces de comestibles dans le Canada et les Etats-Unis. On ne saurait exagérer l'importance de considérer immédiatement ce sujet. La législature canadienne attend fermement de l'administration que celle-ci puisse montrer à la prochaine session qu'aucun effort n'a été négligé de sa part pour effectuer une chose si ardemment désirée par le peuple.

Si le gouvernement de Sa Majesté trouvait convenable de donner pouvoir à son ministre à Washington d'ouvrir des négociations dans la vue de donner effet aux mesures plus haut recommandées, il est très respectueusement suggéré de donner en même temps pouvoir à ce ministre de communiquer librement avec le gouverneur-général du Canada sur ce sujet; ce qui est d'autant plus nécessaire que le consentement du parlement canadien sera requis pour aucunes des mesures sur lesquelles on en viendra à une conclusion.

L'inspecteur général conclut en avançant qu'on ressentirait un grand mécontentement en Canada, si l'administration ne montre pas à la prochaine session du parlement provincial qu'elle a fait tous ses efforts pour obtenir le concours du parlement impérial et des Etats-Unis à des mesures que le peuple canadien désire universellement.

Correspondance.

St. Hyacinthe, 11 Aout 1848.

MONSIEUR L'EDITEUR,

Ayant eu l'avantage d'assister à l'examen si brillant et si solide que les Ddemoiselles de la Congrégation de St. Hyacinthe ont subi mercredi et jeudi, au milieu de l'admiration d'un nombreux auditoire, permettez que je fasse part à vos lecteurs des vives émotions que nous avons tous approuvées. Nous avons trassailé de joie et de bonheur en voyant ces jeunes élèves répondre avec tant d'intelligence et de précision sur la grammaire française et anglaise, sur toutes les parties de la géographie, sur l'histoire ancienne et moderne, sur les mathématiques, sur la littérature, sur la minéralogie et la botanique.

Parmi les élèves celle qui s'est le plus distinguée par ses talents variés, celle qui

a excité d'avantage notre admiration est Mlle. Céline Lafrance.

Nous pouvons maintenant faire son éloge puisque nous n'avons plus à craindre de blesser son humilité. Depuis plusieurs années cette jeune Dlle. était le modèle de ses compagnes qui unanimement lui ont décerné le plus haut prix, celui de la vertu. Elle en était bien digne par ses rares qualités ; à de grands talents elle a toujours su joindre une grande modestie. Dans son regard on voyait briller l'aimable candeur, sa figure était empreinte de bonté et de douceur. Quelqu'un faisant son éloge me disait *cette enfant n'est pas de ce monde* je le crains bien, elle paraît être un ange par sa tendre piété, par l'ardent désir qu'elle a de s'envoler au ciel ; aussi a-t-on toujours remarqué que dans ses compositions elle aimait surtout à parler des beautés du Paradis et qu'elle en parlait admirablement bien. Voyons la maintenant sur ce théâtre où elle est forcée de faire briller ses talents et ses vertus ; une douce mélancolie est répandue sur ses traits qui paraissent un peu altérés par les fatigues... on nous dit qu'elle ne jouit pas d'une forte santé depuis quelques mois. Sa voix quoique faible est bien accentuée, elle paraît être l'expression de son cœur si bon et si sensible. C'est surtout dans le drame si touchant de la *vertu récompensée* et de *l'orgueil puni* que cette bonne enfant nous a dévoilé toute la sensibilité de son cœur. Sous le nom de Louise elle a fidèlement reproduit ses propres vertus, sa modestie, sa douceur, sa piété filiale et sa charité. Aussi chacune de ses paroles produisaient-elle une vive émotion sur l'auditoire. On se réjouissait, on s'attendrissait, on pleurait avec elle. Je dois dire ici que toutes celles qui ont pris part à ce drame si sentimental ont aussi parfaitement rempli leur partie. Après avoir essayé nos larmes et comprimé nos vives émotions, nous écoutons la proclamation des récompenses.

Oh ! que nous fûmes heureux de voir poser sur le front pur de l'humble Céline Lafrance une couronne de fleurs symbole de la couronne immortelle dont bientôt elle espère jouir. Son nom plusieurs fois proclamé fut toujours accueilli avec enthousiasme tant on aimait à rendre hommage à des talents accompagnés de tant de modestie. Au milieu de ces applaudissements, cette pieuse enfant est humiliée elle gémit sous le poids de ces louanges qu'elle ne croit pas mérités. A Dieu seul la gloire, paraît-elle dire, à moi les humiliations. On voit qu'elle désire descendre bientôt de ce théâtre où brille malgré elle son rare mérite, pour aller se reposer dans le cœur adorable de Jésus. Mais avant de se séparer de ses chères compagnes, cette tendre

enfant avait des adieux à leur dresser, elle le fit dans les termes les plus touchants. Faut-il donc, disait-elle, quitter si tôt et et pour toujours peut-être, ce pieux asile où tout est bonheur et jouissance pour nous ; nos vertueuses institutrices, qui en développant notre intelligence, savent si bien nous inspirer l'amour de la vertu. Compagnes chéries faut-il déjà nous séparer !... oui Dieu le veut, il faut nous quitter, séparons nous donc, mais en demeurant toujours unies par les liens de la plus étroite amitié. Séparons nous, dans la douce espérance d'être bientôt réunies dans la céleste Patrie.... Adieu donc, mes tendres amies, s'écria-t-elle, avec un accent qui déchirait le cœur.... Adieu !... en prononçant ce dernier mot elle retombe sur son siège, accablée sous le poids de ses émotions et fondant en larmes avec ses affectionnées compagnes.

Nous nous retirâmes, vivement émus et pénétrés d'une bien juste admiration. Mais hélas ! les heures se suivent et ne se rassemblent pas, à des moments d'allégresse, succèdent souvent des heures d'angoisses, de longs jours d'amertume.

Vers dix heures une affligeante nouvelle répand une profonde tristesse dans cette Communauté naguère si heureuse. On annonce qu'une élève vient de tomber malade, quelle est bien souffrante, que déjà elle crache le sang. On s'empresse, on entoure son lit ; Quoi ! c'est elle.... s'écrient en gémissant plusieurs de ses jeunes compagnes.... Oui c'est bien elle, l'objet de votre affection, l'ange de la terre la pieuse Céline atteinte d'une hémorragie. On prie, on pleure... le mal augmente, vers minuit on juge convenable de lui donner l'extrême-Onction.

Il n'y avait que trois jours qu'elle avait eu le bonheur de recevoir son Dieu, elle aurait désiré le recevoir de nouveau s'il eût été possible. Elle se résigne... elle prie, lève souvent ses yeux vers le Ciel, presse sur ses lèvres et sur son cœur l'image de Jésus, elle lui offre sa vie.... Le sacrifice est accepté.... à 3 heures ce matin sa belle âme, comme une blanche Colombe, quitte la terre pour s'en voler au Ciel !..... On trouva quelques heures après aux pieds de la Statue de la Sainte Vierge une couronne de fleurs, c'était cette sainte enfant qui la veille était venue secrètement l'offrir à la Reine du Ciel, dans l'espérance de recevoir en retour une couronne immortelle.

Correspondences.

Messire D... Ste. Thérèse.—2d semestre.
Messire F... Lotbinière.—2d et 3e semestre.
Messire D... Islet.—2d semestre.
Messire L... Ancienne-Lorette.—1er et 2d sem.

AVIS.

TOUTS ceux qui ont des réclamations contre la succession du feu Révérend FRENX LOUIS, sont priés de filer leurs comptes dûment attestés, entre les mains de monsieur le Supérieur du Séminaire de Québec, ou du soussigné, et ceux qui doivent à la dite succession, sont requis de payer immédiatement, au soussigné ou au dit Supérieur, exécuteur-testamentaire.

ANT. A. PARENT, junr.

Québec 19 août 1849.

N. P.

SOCIÉTÉ

SAINT-JEAN-BAPTISTE

De Québec.

ELECTION GÉNÉRALE.

EN conformité aux statuts de la Société il se tiendra une Assemblée Générale de tous les membres, lundi, le quatrième jour de Septembre prochain, à la Salle des Séances de l'Ancien Hôtel du Parlement à sept heures du soir, pour y procéder à l'élection des Officiers Généraux de la Société et à la confirmation de l'élection des officiers Sectionnaires.

Les Secrétaires de Section sont priés de communiquer au Soussigné le rapport annuel des procédés de leurs sections respectives, avec la liste des membres et un état des finances, d'ici au vingt d'août prochain, afin que le tout soit soumis au Comité Général de Régie, et communiqué en forme de rapport annuel de la Société à l'Assemblée Générale du 4 Septembre.

Les membres sont requis d'exhiber leurs cartes d'admission à l'entrée de la salle pour avoir le droit de voter.

Par ordre.

U. J. TESSIER,

Secrétaire-Archiviste.

Québec, 24 juillet 1849.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Batais Français de Chienclent, pour mpis.

Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de COUT et d'UTILITÉ, comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. GREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1849.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'Étude de Mre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent :

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures.

J. B. A. CHARTIER,

Secrétaire.

Québec, 17 juillet 1849.



BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-à-vapeur le QUÉBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15¢, sur le pont, 5¢.

J. WILSON

Québec, 26 mai 1849.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph, No. 11.

PRIX DES PASSAGES RÉDUITS.



STEAMER QUEEN

Le prix du passage de la Chambre dans ce Steamer, sera jusqu'à nouvel ordre, de 5s. les repas compris.

H. E. SCOTT.

Québec, 16 août, 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à dotés dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de Pislet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendra dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,

Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du *Journal de Québec*, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

à transporté son établissement au

No. 2, Rue La Fabrique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,

Près du Marché de la Haute-Ville;

QUÉBEC.

FROMAGE DE GRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le *John & Eléonore* de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

Institut Canadien

DE QUÉBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et ouvriers de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,

Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
111 février, 1848, } de l'Inst. Canadien.

Premier arrivage d'Europe,

Via le Hâvre et New-Yorket l'Express de Virgil & Rice

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur a théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Breviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par l'ASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 26 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROC

Rue Desfosses,
ST. ROC,
Québec.

Québec.

THOMAS LARIVIERE,
MEUBLIER,

Rue Desfosses,
ST. ROC,
Québec.

Québec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISSANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBERALES.

Québec, 25 février, 1848.

REVOLUTION.

Le Commerce du Canada ayant éprouvé une révolution en conséquence des droits lourds imposés sur les effets de manufacture anglaise par notre législature provinciale, et pour lutter contre cette taxe absurde et exorbitante, le soussigné

a Importé et Exportera les produits des manufactures Américaines et Etrangères,

par la voie des Etats-Unis, à un taux beaucoup plus bas que les marchandises anglaises peuvent être importées sur notre marché.

LES MARCHANDISES NOUVELLES qui viennent d'être reçues de la GRANDE-BRETAGNE et d'IRLANDE, forment un assortiment des plus étendus et des plus variés de

Draperie, Marchandises Seches & de Gout,

qui puisse être trouvé en cette ville et qui sera vendu immédiatement à un petit profit. Plusieurs emballages et caisses sont maintenant ouverts et comprennent ce qu'il y a de plus RECHERCHE sur le marché de New-York en fait de Poil de chèvre, Toile du Nord, Laine, Crêpe Organdie, Mouselines de couleurs, Chapeaux, Bas, Barrèges français, Cordonnet Egyptien et Américain, Bourses de Soie, Parures de gont de toute description, vraies bottes et souliers français &c. &c. Les habitants de cette ville et des environs peuvent s'attendre à voir l'assortiment le meilleur et au plus bas prix qui ait jamais été mis en vente en Canada.

ON RECOIT EN PAIEMENT LES MONNAIES DE TOUS LES PAYS.
AUSSI.

Les Billets de toutes les Banques solvables des Etats-Unis. Vente au comptant. Les personnes endettées envers notre établissement sont priées de régler leurs comptes sans délai.

Le dépôt de Souliers et bottes de Caoutchouc se trouve en arrière de l'Établissement de Marchandises sèches, rue Hope, (St. Famille,) No. 13,

T. CASEY,

Québec, 7 Juin, 1848,

Marché de la Haute-Ville.